

Communiqué de Frapna Drôme Nature

Environnement

Zones d'Aménagement Mauboule à Valence

3 mai 2017

Une demande d'autorisation unique sur les Zones d'Aménagement Concerté ZAC La Motte Nord/Mauboule sur Valence a été soumise à l'enquête publique. Cette demande regroupe :

Une autorisation au titre de la loi sur l'eau, avec le remblaiement de 2.5ha de zone humide.

- Une dérogation à l'interdiction d'atteinte aux espèces et habitats protégés pour un aménagement de 44.3ha.

Pour Frapna Drôme Nature Environnement, l'accueil de nouvelles entreprises sur notre territoire aurait dû se faire ici sans détruire une zone humide et des habitats d'espèces protégées : cette contrainte aurait dû être intégrée au projet de cette zone depuis son origine avec un découpage parcellaire permettant de préserver les espaces naturels fonctionnels. Le bénéfice de l'opération pour l'intérêt public aurait été ainsi optimisé.

Nombre de Zones d'Aménagement Concertées réalisées en France ces dernières années, montrent qu'il est possible de concevoir de vastes parcs d'activités en respectant très largement leur environnement naturel.

Nous regrettons que l'emploi et l'environnement, composantes également indispensables à notre vie, puissent encore être mises en opposition.

D'un côté, l'État et les collectivités alertent sur l'effondrement de la biodiversité et la disparition des zones humides, multiplient les études et renforcent les outils réglementaires... De l'autre, ils continuent à promouvoir des projets dérogeant à la réglementation.

Alors que les urgences écologiques sont connues depuis longtemps, Frapna Drôme Nature Environnement déplore que nous continuions en 2017 à développer, à Valence, des projets qui ne les intègrent toujours pas.